

Conditions générales de vente et prestations de services

Dispositions générales

Domaine d'application – Opposabilité

Les présentes Conditions Générales déterminent les modalités de Prestations de services intervenant en France Métropolitaine et s'appliquent à toutes les prestations conclues par l'auto-entreprise de Pierre-André Leroy connue et citée dans le présent document par le nom de son site www.intechs.fr,

Intechs.fr propose les services suivants :

- ✓ **dépannages et assistance** : système d'exploitation (Windows et Linux – Android, certaines versions d'IOS et d'OSX) logiciels et terminaux et la réparation de matériels informatiques et bureautiques. L'assistance comprend également :
 - l'aide au choix de matériel récent ou de remplacement (Intechs.fr ne vend pas de matériel mais peut procéder à des avances de débours) ;
 - l'aide à la prise en main d'équipement (terminaux, équipements numériques...) ou de logiciel ;
 - l'aide au choix de solutions numériques et éventuellement leur installation ;
 - la rédaction de mode d'emploi et de procédure ;
 - la rédaction de cahier des charges.
- ✓ **initiations, cours adaptés**
- ✓ **formations et sensibilisation à la sécurité informatique**
- ✓ **récupération de fichiers,**
- ✓ **audit emploi et sécurité de système numérique**
- ✓ **service de Webmaster**
- ✓ **réalisation de site internet vitrine, informatif, conjoncturels.**

En fonction du travail demandé, les interventions peuvent avoir lieu au bureau, chez les particuliers, les professionnels ou en entreprise. Certaines interventions peuvent se faire à distance dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Le fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client donneur d'ordre de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes conditions générales de vente (CGV) ou par les CGV spécifiques aux audits (remises lors du premier contact client). Tous autres documents, catalogues, publicités, notices ou prospectus ne sont fournis qu'à titre informatif et ne sont pas contractuels. Ils ne sauraient en aucun cas remplacer l'application des présentes conditions générales de prestations de services.

Intechs.fr se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les présentes conditions générales de prestations de services et, en tel cas, de les appliquer à toutes les commandes passées après la date de modification.

Le fait qu'Intechs.fr ne se prévale pas pendant une période donnée de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à celles-ci.

Intechs.fr se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si les conditions de travail au domicile du client donneur d'ordre comporte des risques (sécurité : physique, sanitaire ou morale, intégrité du matériel).

Intechs.fr se réserve le droit de ne pas intervenir sur des matériels en fonctionnement en cas de risque d'arrêt de production. Dans tous les cas, une intervention sur une unité en production se fera après l'accord signé d'un responsable et la mise à disposition de toutes les informations nécessaires.

Devis - Commandes

- ✓ Toutes les prestations de services dont le temps de travail est estimé à plus de 2 heures ou 150€ donnent lieu à l'établissement préalable d'un devis ou d'une offre.
Durée de validité d'un devis/offre : L'offre est constituée par Intechs.fr et, sauf précision contraire, la validité des offres et devis est limitée à 1 mois.
La signature par le client du devis ou de la commande l'engage de façon ferme et définitive.
- ✓ Tous travaux supplémentaires feront l'objet d'un avenant daté et signé par le client ou son représentant.
- ✓ Toute commande ou devis accepté d'un montant supérieur à 300€ n'est effective qu'à réception d'un acompte supérieur ou égal à : 30% du montant total TTC du devis ou de la commande. Toutes conventions particulières contraires seront précisées dans le devis.
- ✓ Cet acompte est payable par chèque ou par virement dès l'acceptation par le client donneur d'ordre du devis. Les travaux débuteront lorsque tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition d'Intechs.fr : devis et CGV signés, 30% du montant global payé et éléments documentaires graphiques et/ou textuels nécessaires à la prestation.
- ✓ Intechs.fr se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause.
- ✓ Les devis réalisés par Intechs.fr sont gratuits dans ses locaux, ils font l'objet d'une facturation au tarif d'une intervention ponctuelle s'il est nécessaire de se déplacer (cf. paragraphe Tarifs) ; les projets présentés devront impérativement être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus car ils restent la propriété exclusive d'Intechs.fr.

Délais

- ✓ Un délai de réalisation de la prestation ou de mise à disposition du matériel est toujours fixé consensuellement avec le client et il est en tous cas indiqué dans le devis quand il est établi.
- ✓ Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif sur le devis, aucun retard ne pouvant donner lieu à indemnité ou annulation de commande.
- ✓ En cas d'exigence particulière du client sur la date de livraison qui s'avérerait trop contraignante Intechs.fr pourra ne pas donner suite et se retirera de l'affaire.
- ✓ En cas d'exigence de délais apporté après contractualisation, Intechs.fr s'engage à faire au mieux, mais ne donnera aucune garantie de respecter un nouveau délais.

- ✓ Aucune des parties n'est tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat consécutive à la survenance d'un cas de force majeure.
- ✓ Intechs.fr ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de force majeure empêchant l'avancement des travaux ou d'événements tels que : catastrophe naturelle, guerre, grève d'un fournisseur, incendie, intempéries, rupture de stock du fournisseur, décès, maladie.
- ✓ Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure a une durée égale ou supérieure à quinze jours consécutifs, il ouvre droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties.

Obligation de moyen et d'information

- ✓ Intechs.fr s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations qu'il propose.
- ✓ Intechs.fr s'engage notamment à informer au mieux le client donneur d'ordre, entre autres, sur les risques inhérents à l'intervention demandée.
- ✓ Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel, ou le résultat d'une prestation informatique, ne dépend pas seulement de la qualité des matériels et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteurs indépendants d'Intechs.fr, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, Intechs.fr ne répond que d'une obligation de moyen et non de résultat.

Pertes de données et d'exploitation

Dans le cadre des prestations de services effectuées, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique et de leur sauvegarde. La responsabilité de Intechs.fr ne peut donc être engagée.

- ✓ Intechs.fr ne saurait être inquiété pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraîneraient le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du client. L'emploi des équipements se fait sous la direction et le contrôle exclusif du client.
- ✓ Le client étant sensé effectuer des sauvegardes régulières de ses données sensibles :
 - Intechs.fr ne peut en aucun cas être porté responsable des pertes d'informations, de fichiers et de toutes autres données inscrites sur les supports de stockage de masse suite à son intervention, ce qui signifie qu'en cas de perte de données, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées sur les disques ou supports de sauvegardes. Le cas échéant, l'indemnité relative aux dommages et intérêts ne pourra pas être supérieure au montant de la prestation
 - Intechs.fr ne peut non plus être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel relatif à ces données résultant pour quelque cause que ce soit de l'intervention du technicien sur les supports informatiques du client.
- ✓ Intechs.fr ne pourra être tenu responsable en cas de perte d'exploitation due à une défaillance logicielle, matérielle ou d'énergie en cours ou hors intervention pouvant entraîner l'arrêt involontaire ou nécessaire de la production pour une durée indéterminée.
- ✓ Intechs.fr ne pourra être tenu responsable d'une panne résultant d'une demande du client d'installer une carte ou un périphérique défectueux lui appartenant.
- ✓ Intechs.fr n'est légalement pas autorisé à installer des copies de logiciels sans licence officielle.

- ✓ Intechs.fr ne pourra placer sur le matériel du client que des logiciels commerciaux certifiés, ainsi que tous les pilotes matériels nécessaires au bon fonctionnement.

Dépannage informatique à domicile

- ✓ Dans le cadre d'un dépannage à domicile, si le client donneur d'ordre ou la personne chargée de le représenter est absent sur le lieu de rendez-vous à l'heure convenue, un second rendez-vous est pris. Si le second rendez-vous n'est pas honoré, le client s'engage à régler le montant d'une intervention ponctuelle.
- ✓ Si, dans le cadre d'un dépannage (à domicile, en atelier ou dans le cadre d'une télémaintenance), Intechs.fr ne parvient pas à résoudre le problème pour lequel le client a fait appel à ses services et si le temps a dépassé une heure, il sera facturé d'une intervention intervention ponctuelle.

Réparations Informatiques

- ✓ Le client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client s'engage à informer Intechs.fr en cas de demande d'intervention sur un équipement ou logiciel sous garantie ou sous contrat de maintenance. Dans ce cas, le client est informé que les prestations d'Intechs.fr (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique.

Nota : il est donc recommandé dans ce strict cas de figure, de ne faire appel à Intechs.fr qu'en cas d'absolue nécessité et si les moyens résultants de la maintenance ou de la garantie n'ont pas permis de résoudre le problème.

- ✓ Il est de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.
- ✓ S'il n'a pas pu le faire, quelle qu'en soit la raison, il s'engage à en informer Intechs.fr. Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : cd-rom, dvd-rom, disquettes, numéros de série et licences en cours de validité. Intechs.fr n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.
- ✓ En cas de découverte de données illégales sur le/les support(s) d'un client, l'ensemble des prestations sera stoppé. Suivant la gravité le support (périphérique ou machine) pourra être scellé et sorti du cadre de la responsabilité d'Intechs.fr pour être déposé auprès des services de police compétents. Suivant les circonstance Intechs.fr pourra déposer plainte.

Les actions sont ci-dessous sont hors du périmètre d'activité d'Intechs.fr :

- logiciel ou matériel trop obsolète ou particulier (après constat),
- le paramétrage télévision, satellite ou autres périphériques non informatique,
- les machines équipées de systèmes d'exploitation antérieurs à MS Windows 7,
- pour les professionnels, les machines ne supportant pas les systèmes d'exploitation antérieurs à MS Windows Server 2008,
- tout logiciel ou machine sans licence autorisée ou valide,
- les demandes rentrant dans le cadre d'activité illégales ou suspectées illégales (entre autre : partage de fichiers illégaux, conception de malwares, piratage, décryptage de données, copie non autorisée – liste non exhaustive),
- la programmation et le dépannage de programme modifié par un tiers (bug, patch, etc.),
- les logiciels n'étant pas en langues française, ou anglaise.

- le dépannage de composant (remplacement d'une résistance sur carte mère ou écran par exemple).
- les systèmes d'exploitation pour serveur antérieur à 2012.
- les dépannages sur ordinateur fabriqué artisanalement (avec un ou plusieurs composants non standard : châssis en bois par exemple, etc.),
- dépannage matériel de périphérique déjà configurés et actif (téléphone portable, iPhone, Android)
- les demandes multimédia spécifiques autre que conversion de contenu de cassettes en fichiers numériques (conversion de fichiers audio ou vidéo),
- l'extraction, l'importation ou le travail dans une base de données (contacts Outlook, contacts Gmail, SQL, Oracle),
- la récupération de contrat de maintenance (matériel ou site Internet).

Tout matériel déposé pour diagnostic/réparation et non réclamé dans un délai de deux mois sera considéré comme abandonné par son propriétaire, et pourra ainsi être détruit par la Intechs.fr après une relance.

Dépannage, assistance et interventions à distance

Dans le cadre d'un contrat de maintenance, Intechs.fr peut assurer un certain nombre d'actions à distance. Le préalable à la prise de tout contrat est un contrôle complet des terminaux et des installations à maintenir. Le contrôle porte sur les accès réseau et sur la sécurité requise pour toute action distante (protocole, logiciel, procédure d'authentification). A l'issue de ce contrôle, Intechs.fr établit un bilan qui peut prescrire :

- ✓ la modification de certains paramétrage ;
- ✓ l'application de mesures à prendre :
- ✓ plus rarement, l'installation d'équipements complémentaires (estimation de l'investissement. fournie).

L'acceptation des mesures proposées conditionne la contractualisation.

Récupération de fichiers

Intechs.fr peut sous certaines conditions récupérer des données perdues, mais travaille surtout avec un laboratoire qui peut récupérer les données perdues ou effacées sur support magnétique usuel (disque dur, carte SD, mémoire flash, ou se trouvant sur un support hors service.

Cette prestation se fait sur devis uniquement après analyse par le laboratoire des possibilités de récupérations (prestation payante).

Service de Webmaster

A la suite de la livraison d'un site ou pour continuer l'activité d'un site non réalisé par Intechs, un contrat de Webmaster est établi.

Dans le cas d'un site non réalisé par Intechs.fr, il sera procédé une étude du site (fonctionnelle et sémantique) avant toute proposition de contrat.

Par défaut les dispositions concernant le service de Webmaster sont énoncées ci-dessous.

Un quota d'heures est défini contractuellement pour réaliser une ou plusieurs des actions ci-dessous :

- correction des bugs bloquants et esthétiques
- mise à jour de données non accessibles aux rédacteurs (cas de la modification d'un texte de page ou du changement de photo) ;
- ajout d'article dans le blog ;
- surveillance technique du site et maintien en condition – sécurité – sauvegarde – mise à jour ;
- sauvegarde mensuelle du site sur un serveur protégé du réseau Internet ; il est à noter que l'hébergeur assure un service quotidien de sauvegarde en ligne ;

- remise en ligne du site après une cyberattaque dans les 48 heures. Si l'attaque visait l'hébergeur, ce délai s'applique après la restauration de l'activité de l'hébergeur ;
- présentation des paramètres d'activité et de référencement du site lors des réunions de site ;
- toute action incluse par le client lors de la contractualisation (sous réserve qu'elle puisse être mise en oeuvre par Intechs.fr).

Une organisation du suivi du site est mise en place.

Il est recommandé de mettre en place un groupe d'utilisateurs côté client parmi lesquels certains pourraient être des correspondants privilégiés d'Intechs.fr pour tout ou certaines parties fonctionnelles du site. Ce groupe pourrait participer naturellement aux réunions de site.

Le client s'engage par ailleurs à organiser au moins une réunion de site par an (idéalement deux).

Une réunion de site doit permettre a minima :

- ✓ de faire le point sur l'activité du site et de préciser le référencement par rapport aux mots de recherche (prestataire) ;
- ✓ de décider des modifications souhaitables (client) ;
- ✓ de présenter les orientations à venir (client).

Un cadre pour la mise à jour et mes modifications est mis en place.

Le Webmaster regroupe les demandes qui lui sont adressées :

- les demandes : de corrections de bugs bloquants ou esthétiques (mais n'impactant pas la charte graphique du site et l'aspect originel), d'ajout d'articles, rentrent dans le cadre des mises à jour et sont exécutées dans le cadre de l'activité normale du webmaster, en cas d'une charge de travail dépassant le quota horaire mensuel, ce dernier peut être amené à demander une priorisation ;
- les demandes qui impactent, la structure et la charte graphique sont des modifications qui sont discutées lors d'une réunion de site.

Renouvellement – Non-renouvellement du contrat

Ce contrat cesse à la date anniversaire de signature, il est renouvelable uniquement à la demande du client. Le client s'engage à signifier au prestataire la poursuite du contrat ou son non-renouvellement au moins un mois avant l'échéance, le prestataire quant à lui fournira en fin de contrat, un dossier de site et la dernière sauvegarde conservée hors ligne.

Création site internet

La mise en place d'un site Internet passe par une étroite collaboration entre le client et Intechs.fr.

- Le devis pour la création d'un site s'appuie sur un document technique global, à la fois réponse technique et commercial, qui répond à un cahier des charge. Il précise notamment les conditions de réception et de mise en exploitation. S'il n'y a pas de cahier des charges, un document technique global qui intégrera un cahier des charges sera rédigé par Intechs.fr : la partie cahier des charges reprenant les éléments fournis par le client, notamment tout ce qui concerne l'environnement de travail et de communication du client, l'existence d'une charte graphique, son besoin fonctionnel et les objectifs à atteindre par le site), les réponses techniques et commerciales au cahier incluant les conditions et les jalons de développement (langage et progiciel, réunion de travail, création d'un groupe de suivi - à défaut au moins un correspondant pour le projet - éléments à fournir par le client maquettage, principe d'itération, formation et accompagnement) ainsi que les conditions de réception du site¹ le suivi après la mise en exploitation et le tarif associé.
- Si le client le souhaite, Intechs.fr peut assurer un service de Webmaster après la période de suivi succédant à la mise en exploitation du site (Cf. paragraphe service de Webmaster).

1 Les critères de réception du site sont des éléments qui s'ils ne sont pas remplis entraîne la non réception du site.

- Intechs.fr proposera un hébergeur si le client n'en souhaite pas un spécifique. Dans tous les cas, le client se charge de l'achat et la gestion du nom de domaine permettant d'accéder au site ; il pourra demander l'assistance d'Intechs.fr pour le faire. Les conditions d'hébergement, notamment les conditions de sauvegarde, sont fixées par l'hébergeur.
- Le client donneur d'ordre s'engage à fournir tous les éléments nécessaires pour la réalisation de la prestation souhaitée dès la signature du devis ou dans un délai maximum de 2 mois. La réception de certains éléments peut s'avérer être un pré-requis avant tout travail de développement. Par ailleurs, en cas d'erreur, d'omission ou de retard dans la transmission des informations énoncées par le client donneur d'ordre, Intechs.fr sera déchargé de toute responsabilité quant à l'impossibilité de livraison de la prestation ou d'un quelconque retard par rapport aux délais prévus au devis.
- Le client pourra faire part d'éventuelles modifications qu'il souhaite apporter à son site internet et ce dans un délai de 7 jours ouvrés après la première proposition de site transmise par Intechs.fr. En fonction de leur nombre et de l'impact sur le projet les demandes de modifications pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Suite aux changements effectués ou à l'expiration de ce délai, le site sera réputé validé par les deux parties dès sa mise en service.
- De même, Intechs.fr ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de piratage du site Internet du client donneur d'ordre. Si une restauration de la sauvegarde du client donneur d'ordre est nécessaire, elle sera facturée au taux horaire en vigueur.

Référencement optimisé

Même dans le cadre d'une prestation de service de référencement optimisé, Intechs.fr ne pourra être tenu responsable de l'affichage des résultats naturels dans les différents moteurs de recherche. Ceux-ci restent la responsabilité et propriété de ces moteurs et/ou partenaires chez lesquels le site du client donneur d'ordre est référencé. Intechs.fr au regard de différents éléments indépendants de sa volonté n'a qu'une obligation de moyen et non de résultat.

- Contenus des prestations fournies et diffusion sur les réseaux sociaux, le client donneur d'ordre reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par l'agence Intechs.fr.
La responsabilité de Intechs.fr s'arrête au contenant du site en ne s'étend en aucun cas au contenu qui reste de la totale responsabilité du client. Il ne pourra donc pas être mise en cause, dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. Le client donneur d'ordre garantit à Intechs.fr une prise en charge de toute condamnation, ainsi que des frais et honoraires y afférent.
- La demande de mise à jour d'un site internet, créée par une autre entité, pourra nécessiter de nouveaux développements pour permettre l'intégration des nouvelles données demandées par le client donneur d'ordre. Cette mise à jour sera alors intégrée dans le devis de la prestation.

Initiations, cours adaptés et formations

Initiations – Cours adaptés

Intechs.fr réalise des initiations et des cours décrits dans son catalogue (en ligne sur le site) et hors catalogue sur demande particulière du client.

Les cours peuvent être pris en tête à tête ou en groupe de 7 personnes maximum, en salle ou à distance. Les cours en groupe bénéficient d'un tarif adapté. Comme les apprenants travaillent avec chacun leur terminal, toutes les sessions commencent par un atelier de paramétrage en ligne

(apprenant par apprenant) ou en salle (avec tous les apprenant). Cette action est requise pour que tous les élèves travaillent strictement à partir du même environnement. Cela permet entre autre de faciliter les actions de l'intervenant. Les apprenants doivent s'assurer que leur terminal puisse se connecter à un réseau WIFI.

Les sessions sont dites à terminaux monotypes car les cours sont réalisés avec des apprenants disposant de terminaux identiques (cours avec des terminaux de type téléphone, de type tablette ou de type PC).

Les cours ont une durée de 50 minutes et comportent de nombreux exercices et mises en situation.

Il est possible de prendre un cours ou toute une série. Les apprenants choisissent leur rythme, un cours par semaine, par jour, période bloquée d'une demi-journée ou d'une journée. Un groupe d'apprenant adopte le même rythme.

Formations - Sensibilisation

Les formations et les sensibilisations dispensées par Intechs.fr ne s'appliquent qu'au domaine de la sécurité informatique et elles sont systématiquement ciblées sur l'environnement du client après réalisation d'un bilan.

Les formations et les sensibilisations s'adressent à des personnes dont on souhaite une meilleure connaissance des risques liés à l'usage du numérique.

Spécifiquement orientées sur le besoin en sécurité du client. Elles prennent pour base le catalogue de cours sécurité d'Intechs.fr mais peuvent comprendre des modules hors du catalogue ciblés sur un ou plusieurs besoins spécifiques.

Des formations sur l'emploi d'un équipement ou d'un logiciel particuliers peuvent également être réalisées à la demande (équipement de sauvegarde, anti-virus, firewall proxy).

Elles peuvent être dispensées à une personne ou à un groupe (jusqu'à 10 personnes) et se dérouler sur le lieu de travail (le client s'engageant à fournir des locaux conformes à la réglementation en vigueur concernant l'accueil du public) ou dans un espace extérieur adapté.

Les inscriptions sont nominatives pour les formations et quantitatives pour les sensibilisation.

Conscient des contraintes des activités de production, les remplacements de dernière minute sont acceptés, mais en cas de défection de personnes inscrites les tarifs restent fixes. Toute session de formation peut être reportée une fois à la demande du client. Un second report entraîne l'annulation de la formation prévue et la facturation d'une heure de cours pour l'effectif prévu initialement.

Une action de sensibilisation dure 50 minutes.

Une formation est plus poussée, elle est soit d'une demi-journée, soit d'une journée. Une formation comporte toujours un temps de mise en pratique te en situation adaptée au niveau des apprenants.

Un devis est systématiquement réalisé à l'issue d'un entretien avec le demandeur.

Les supports de formation sont numériques.

Audit emploi et sécurité de système numérique

Intechs.fr réalise des audits en amont de tout incident.

Tout audit est formalisé après un premier rendez-vous au cours duquel, le client précise son besoin et les modalités de l'audit sont présentées (CGV spécifiques).

Il est recommandé de procéder à une ou plusieurs sensibilisation voire formation après un audit.

Intechs.fr est partenaire du site étatique cybermalveillance.gouv.fr et à ce titre peut intervenir, exclusivement sur demande du site, sur certaines attaques informatiques. En cas d'incident dépassant son cadre d'emploi, il proposera le recours à une équipe de spécialiste qui facturera ses services.

Support technique

A l'exception d'un contrat en spécifiant les conditions, Intechs.fr n'assure pas de support technique.

Tout client peut en revanche demander un renseignement ou une information via le site d'Intechs.fr. Intechs.fr s'engage à répondre dans la semaine, étant entendu que les besoins urgents doivent faire l'objet d'un appel téléphonique.

Renouvellement et résiliation de service

Tout contrat cesse à la date anniversaire de signature, il est renouvelable uniquement à la demande du client. Le client s'engage à signifier au prestataire la poursuite du contrat ou son non-renouvellement au moins un mois avant l'échéance, le prestataire quant à lui fournira en fin de contrat, un dossier technique afférent au domaine d'application du contrat.

Tarifs

Toutes interventions se traduisent par une facture. Les prix et tarifs exprimés s'entendent en euros nets hors taxes (Intechs.fr ne facture pas de TVA). Les tarifs se fondent sur les barèmes de prix en vigueur à la date de la Commande ou du devis. Les prestations n'intègrent pas les éventuels frais de déplacement au-delà de 30 km des locaux d'Intechs.fr.

Au-delà des 30km, Intechs.fr sera en droit de facturer au client un supplément au kilomètre sur la base de l'indice légal.

Jusqu'à cinquante minutes, toute intervention par Intechs.fr donne lieu à une facturation minimale d' une intervention ponctuelle. À partir d'une heure l'intervention se facture au taux horaire. Toute intervention qui s'avère, dès le départ, susceptible de dépasser deux heures fait l'objet d'un devis.

Pour la contractualisation d'actions de maintenance, le contrôle préalable est facturé une heure. Les actions de maintenance et la durée du contrat font l'objet d'un devis.

Pour la conception d'un site internet et plus globalement pour la partie WEB : les modalités de règlements sont les suivantes :

- 20 % à l'acceptation du document de réponse technique global ;
- 20 % à la validation de la maquette ;
- 60 % à la date prévue de mise en ligne du site, même en cas de date reportée à la demande ou du fait du client.

Tous les entretiens préalables à une formation, une sensibilisation, un audit sont exemptés de facturation.

Dispositions légales

Il est rappelé que :

- Intechs.fr, ne vend aucun matériel mais qu'il peut consentir à réaliser des avances de débours sur demande du client. Le client se voit remettre une facture du fournisseur du matériel acquis. Le client a 20 jours après la livraison pour retourner un équipement défectueux acquis par Intechs.fr au titre de l'avance de débours. Dans ce délai, le client peut aussi demander le remboursement de l'équipement.

Passé ce délai, il n'y aura pas de remboursement et c'est au client de retourner l'équipement directement au vendeur ou au constructeur la garantie des vices cachés étant assurée par le vendeur Intechs.fr n'a pas de responsabilité dans ce cas.

Propriété intellectuelle

Intechs.fr demeure seul titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services, cours et formations. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis.

Références Clients

Sauf mention contraire explicite de la part du Client, Intechs.fr pourra utiliser à titre de vitrine publicitaire les références du client, site, objet publicitaire et graphique réalisé par l'agence Intechs.fr.

Loi informatique et liberté, données personnelles, confidentialité

Intechs.fr s'engage à être en conformité avec la RGPD.

Intechs.fr ne conserve que les factures dans le cadre des contrôles qui peuvent être conduits par l'administration. Ces dernières ne sont en aucun cas rendues publiques et uniquement conservées pendant la durée exigée par la loi. Les informations personnelles se trouvant sur les factures ne font l'objet d'aucun traitement et d'aucune utilisation publicitaire ou commerciale. Elles ne sont employées que pour les nécessaires échanges avec les clients client dans le cadre des interventions. Aucune information personnelle n'est conservée après destruction d'une facture.

Pour les développement et pour les interventions sur site, Intechs.fr s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les données du client fournies pour l'exécution des prestations et à ne pas divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès au cours de ses prestations.

Les fichiers et informations qui seraient délivrées par un client dans le cadre d'une intervention ou d'un développement de site Web, seront systématiquement détruits à la clôture de l'intervention ou à la mise en exploitation du site Internet.

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

En cas de contestation entre deux professionnels ne pouvant se régler à l'amiable, il est fait attribution de compétence au tribunal de commerce de Morlaix.

En cas de contestation par un particulier celui-ci aura le choix, entre le tribunal d'instance ou de grande instance du lieu du siège social de l'agence Intechs.fr ou du lieu de réalisation de la prestation.